

Déclaration relative aux qualifications

Le présente déclaration est déposée en application de l'article 36, paragraphe 4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res. 6).

M. Javier Laynez Potisek réunit des compétences reconnues ainsi qu'une grande expérience dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ; il est ainsi exceptionnellement bien qualifié et remplit totalement les qualités prévues à l'article 36, paragraphe 3 du Statut de Rome pour siéger en tant que juge de la Cour pénale internationale.

M. Laynez a travaillé en qualité de fonctionnaire directement impliqué dans le droit pénal pendant plus de 25 années, au cours desquelles il s'est distingué par ses normes morales incorruptibles et ses excellents talents d'interprétation juridique. Il ne fait aucun doute qu'il possède les qualités de haute considération morale, d'impartialité et d'intégrité exposées à l'article 36, paragraphe 3-a du Statut de Rome.

Il jouit d'une excellente réputation parmi la plus haute élite du système pénal national, notamment les juges de la Cour suprême, les procureurs, les avocats, ainsi que les experts juridiques et les professeurs d'université nationaux et internationaux. Il convient de relever que sa nomination à son poste actuel a du être approuvée à l'unanimité par le Sénat mexicain. En tant que conseiller juridique adjoint de la Présidence sous les trois derniers gouvernements, y compris la transition politique, son travail de conseiller impartial dont la seule allégeance s'adresse au droit proprement dit lui a valu le respect. Ses mérites et sa carrière ont été reconnus au sein de la communauté nationale et internationale par divers prix et distinctions honorifiques. Il possède également les qualifications requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires au Mexique.

M. Laynez possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, conformément à l'article 36, paragraphe 3-b-i du Statut de Rome. Avocat en exercice, il est également titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat avec mention honorable de l'Université de Paris. Il est très respecté au sein de la communauté universitaire en tant qu'enseignant dans les meilleures facultés de droit du Mexique et en tant qu'auteur de plusieurs publications faisant autorité sur les thèmes comme l'*habeas corpus*, la structure et le fonctionnement des systèmes judiciaires, le renforcement de la primauté du droit et les défis de la gouvernance publique.

Le candidat réunit une expérience et des succès étendus et considérables en matière de procès pénal, comme prescrit à l'article 36, paragraphe 3-b-i susmentionné du Statut de Rome.

En tant que Procureur général adjoint responsable des affaires judiciaires et internationales, il a démontré son expertise tant en droit pénal qu'en droit international à la tête de plusieurs affaires de la plus haute importance pour le Mexique et les autres États. Pour en citer quelques-unes, en 2006 il a plaidé devant la Cour suprême du Mexique en faveur de la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux extraditions pénales ; grâce au jugement favorable rendu, il a personnellement réussi à obtenir l'extradition des États-Unis vers le Mexique de M. Succar Kuri, qui a ensuite été jugé et condamné par un tribunal mexicain pour abus sexuel sur des enfants. En

2005, il a réussi à obtenir l'extradition hors de Thaïlande de M. Thomas Franck White, accusé des mêmes charges. En 2006, il a également surmonté divers obstacles juridiques et réussi à obtenir la remise de cinq membres de l'organisation terroriste ETA au gouvernement de l'Espagne. À l'époque, il était également directement impliqué dans le procès du frère de l'ancien Président mexicain pour détournement de fonds publics, qui a abouti, après des années de procès, à la récupération de ces fonds. Il a également dirigé des négociations relatives à divers accords internationaux avec la Chine, la Suisse et l'Espagne concernant l'assistance judiciaire et la coopération en matière de questions pénales.

En tant que conseiller juridique adjoint de la Présidence, il a en outre participé à la rédaction et à la négociation de différentes réformes constitutionnelles dans le domaine du droit pénal. En 2005, il a directement participé aux négociations sur la reconnaissance constitutionnelle de la compétence de la Cour pénale internationale et à son processus de rédaction. En 2007, il a coordonné le travail sur l'amendement constitutionnel visant à adopter le système pénal accusatoire au Mexique et a soutenu son adoption par le Congrès, notamment l'intégration de dispositions relatives à la protection des droits de l'homme pour les victimes et les accusés, tout au long de l'ensemble de la procédure pénale. Alors qu'il était en fonctions, il a directement participé au procès lors de l'affaire *Radilla Pacheco v. Mexico*, portée devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Récemment, il a été responsable de la conception juridique du *Social Office of the Prosecutor for the Defense of Crime Victims* (bureau social du Procureur pour la défense des victimes de crimes), une nouvelle entité de protection des victimes où le conseil des gouverneurs comprend à la fois des personnes privées, des organisations et des organismes publics. Il a également participé activement aux négociations sur le récent amendement à la Constitution mexicaine dans le domaine des droits de l'homme.

En tant que Procureur général responsable des questions fiscales, il a réussi à rédiger et négocier la *Money Laundering Bill* (loi sur le blanchiment d'argent), qui régleme l'observation par le Mexique des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Pour ce qui est des critères énoncés à l'article 36, paragraphe 3-c du Statut de Rome, M. Laynez possède une excellente maîtrise de la langue française et parle également couramment l'anglais. Sa langue maternelle est l'espagnol.
